



La lettre d'information de la CFR aux Associations (parution le 15 de chaque mois et numéros spéciaux)

L'assemblée générale de la CFR reste un moment fort d'échanges et de convivialité avec ses membres bénévoles qui oeuvrent sans compter et avec une totale abnégation dans les tâches et actions qui leur sont confiées. La période agitée que nous traversons est l'occasion de montrer que notre solidarité n'est pas un vain mot alors que notre corps social fait l'objet « d'assauts » répétés injustifiés. Vous trouverez dans cette lettre, ses suites et ses annexes, la justification fondée de nos propositions, prises de positions et actions pour la défense des intérêts moraux et matériels de nos mandants.
Le Président, P. Erbs

Assemblée générale ordinaire du 5 juin 2025

Après avoir ouvert l'assemblée générale ordinaire le Président en a présenté son ordre du jour. Les rapports des commissions (voir les trois tableaux à la suite de ce numéro), les comptes 2024, le projet de budget 2025 et le montant de la cotisation 2025 (sans changement) ont été approuvés à l'unanimité après de nombreux échanges constructifs.

Le Président Pierre ERBS a ensuite présenté le rapport d'activité pour 2024 et son rapport d'orientation dont vous trouverez les transcriptions complètes en annexes 1 et 2 :

Extraits du rapport d'activité 2024 : L'année qui vient de s'écouler a été particulièrement agitée sur un plan politique puisque quatre Premiers Ministres se sont succédés, renvoyant à plus tard le règlement des problèmes soulevés par la situation de nos finances publiques. Dans ce contexte les retraités ont été particulièrement visés, certains mettant en avant un niveau de vie soi-disant supérieur à celui des actifs pour remettre en cause l'abattement fiscal de 10% (abattement instauré par Raymond Barre en 1978) ou le taux de CSG (inférieur de 0,9 points par rapport à celui des actifs mais dont l'augmentation en 2018 n'a pas été compensée comme elle l'a été pour les actifs). Nos réactions ont été fortes et nombreuses mettant en avant la méconnaissance des sujets sur lesquels certains ont cru pouvoir s'exprimer. Nous avons donc adressé une lettre aux Premiers ministres successifs, puis une autre aux membres des Commissions des affaires sociales de l'Assemblée nationale et du Sénat. Il s'agissait de s'opposer à toute remise en cause qui aurait porté atteinte à leur niveau de vie qui, d'année en année, évolue moins que l'indice des prix. Dans toutes nos interventions nous avons fait savoir que si nous pouvions être d'accord pour participer comme tous les autres citoyens à un effort collectif, nous refusions toute mesure qui ne ciblerait que les retraités.

Nous pouvons dire que toutes ces actions ont été efficaces puisqu'à ce jour toutes les menaces ont été écartées.

Extraits du rapport d'orientation : L'année 2024 a vu s'ouvrir des débats qui vont se poursuivre cette année et sur lesquels nous devons rester particulièrement vigilants même si certaines menaces semblent pour l'instant écartées. Il va s'agir de défendre nos intérêts immédiats mais aussi de réfléchir sur les évolutions de notre système de protection sociale.

Le « conclave » des partenaires sociaux convoqué par le Premier ministre ouvrira peut-être quelques pistes mais alors que nous fêterons cette année les 80 ans de la Sécurité sociale telle que nous la connaissons, nous devons nous préparer à des réflexions plus en profondeur pour faire face à la problématique de son financement créé par le déséquilibre démographique qui ne cesse de s'accroître. Nous allons devoir être très vigilants sur la revalorisation des retraites pour 2016 car la loi de finances et la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2015 n'ont apporté aucun début de réponse au déséquilibre des comptes sociaux. Plus généralement, nous continuerons de défendre la mise en place d'un système universel de retraite fonctionnant dans les mêmes conditions que nos régimes de retraite complémentaires et dans un premier temps l'harmonisation des conditions d'attribution des pensions de réversion. Nous avons déjà pris des positions et nous nous sommes exprimés mais ces deux sujets pourraient être abordés sous des angles différents et nous aurons à nous adapter.

En effet la TVA sociale et l'introduction d'une part de capitalisation dans notre système de retraite sont des sujets nouveaux, largement évoqués ces derniers temps et sur lesquels nous allons devoir engager une réflexion. Sur tous les sujets qui nous préoccupent nous devons agir au plus près du terrain. L'utilisation des réseaux sociaux est un moyen de se faire entendre de la classe politique, des relais d'opinion et des journalistes. Mais il est indispensable que toutes les composantes de la CFR s'impliquent et relaient dans leurs réseaux les messages que diffuse chaque semaine la CFR. Le réseau des délégués de la CFR qui permet un contact régulier avec les parlementaires est un autre outil dont nous devons assurer l'efficacité.

Pour ce faire, il est indispensable que nous soyons tous impliqués dans son bon fonctionnement qui nécessite le recrutement de nouvelles personnes prêtes à s'engager.

Conseil d'administration du 5 juin 2025

Le Conseil a procédé à l'élection de son Bureau comme suit :

Président : Pierre Erbs - Président d'honneur : François Bellanger

Vice-présidents : Christian Bourreau - Pierre Conti - François-Xavier Lehmann - Henri Lemoine - Pierre Mangon

Secrétaire générale : Yvonne Jour'd'hui - Secrétaire générale adjointe : Michèle Le Goff

Trésorier : Jean-Claude Magdelainat - Trésorier Adjoint : Michel Verlhac

Membres : Christian Coeuré - Jean Cordoba - Hervé de Villaine - Patrick Lefevre - Thierry Manten

Personnes qualifiées : Roger Barrot - Sylvain Denis - Michel Riquier et Christian Breyton Délégué CFR.

IMPORTANT : Les documents qui peuvent être cités dans le texte ne sont pas nécessairement joints à l'envoi de la lettre. Dans ce cas, ils sont précédés du sigle « SI » et sont consultables sur le site Internet sous leurs rubriques habituelles





LES RAPPORTS DES COMMISSIONS

COMMISSIONS	DESCRIPTIF SYNTÉTIQUE DES TRAVAUX
<p>Autonomie</p>	<p>La commission a tenu quatre réunions en janvier, mars, mai et septembre 2024. L'actualité a été assez dense malgré les vicissitudes politiques. Une loi « Bien vieillir » a été promulguée le 8 avril 2024. Elle est loin de répondre aux besoins et ce n'est pas la loi de programmation que nous attendons. La commission a examiné les mesures anticipées dès janvier. Le gouvernement a complété le projet de loi émanant de l'Assemblée Nationale par des dispositions concernant le Service Public Départemental de l'Autonomie - SPDA. Ce dernier sujet a attiré l'attention et le travail de la commission. Nous étions bien informés, par Christine Meyer très impliquée, sur l'expérimentation lancée. Rappelons que ce dispositif n'est pas un guichet supplémentaire mais la mise en réseau des acteurs existants pour éviter les doublons et simplifier la vie des personnes. Sur ce sujet nous avons organisé une réunion le 9 février des membres des composantes de la CFR dans les CDCA concernés par l'expérimentation. C'était une première et elle a rencontré un certain succès : elle avait pour but d'informer mais aussi d'échanger.</p> <p>La commission a été informée par Pierre Erbs d'un rapport du CESE sur le financement des politiques de l'autonomie. Certains scénarios tendaient à faire peser très lourdement sur les retraités le poids de ce financement car plusieurs mesures proposées les visaient spécifiquement. La CFR a rappelé que le financement de la protection sociale devait reposer sur la solidarité nationale à laquelle les retraités étaient prêts à prendre leur part comme tous les autres citoyens et que dans cette limite ils pouvaient accepter un alignement de leur CSG sur celle des actifs à condition que la nouvelle recette dégagée soit affectée au financement de l'autonomie.</p> <p>La commission a produit deux documents l'un sur la représentation des retraités, en particulier dans conseils de vie sociale des EHPAD et l'autre plus général sur les positions de la CFR sur l'autonomie.</p> <p>Enfin une disposition prise par décret a attiré l'attention de la commission Il s'agit de la généralisation de la double tarification dans les EHPAD, un tarif pour les places habilitées à l'aide sociale et un autre tarif pouvant être supérieur de 35% au premier pour les lits non habilités. La commission considère que cet écart est trop important et qu'il risque de mettre en danger les lits habilités.</p>
<p>Délégués CFR</p>	<p>Sur la période 2024 / 2025 les Délégués de la CFR ont accompli leur mission dans un environnement dégradé. La dissolution de l'Assemblée Nationale les a privés, pendant de longs mois, de leurs interlocuteurs habituels. Des nouveaux Députés sont arrivés, puis les nouveaux Premiers Ministres, tout a dû être recommencé ! La conséquence a été un nombre d'entretiens très limité, malgré la bonne volonté de nos Délégués. Dans cette situation instable, de nature à démotiver, il était important de garder le contact avec nos Délégués en les informant sur les réflexions et actions de la CFR. Ceci a été fait par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les envois réguliers, au minimum hebdomadaires, d'informations sur les sujets nous concernant. Ceci a représenté un travail important de préparation et de diffusion réalisé par Jean-Claude Le Guillou, intégrant les documents « Sénat » fournis par Roger Barrot. • La mise à disposition des dossiers préparés par les Commissions. Ces dossiers sont essentiels pour permettre aux Délégués de défendre les positions de la CFR, • La programmation de visioconférences pendant lesquelles Pierre Erbs a pu faire un point de la situation et des actions en cours. Une large place a été donnée aux échanges. <p>Comme déjà évoqué depuis de nombreuses années notre réseau présente plusieurs faiblesses :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au 06/03/2025, l'équipe CFR se compose de 122 Délégués Départementaux (DD) qui couvrent 73 des 95 départements. 22 départements n'ont pas de Délégué. Cependant, parmi les DD, 38 assurent les fonctions de Délégués Régionaux et Délégués Adjointes Régionaux, ce qui permet de couvrir toutes les régions. • Une moyenne d'âge élevée : 75 ans. 30 Délégués ont plus de 82 ans. • Un nombre important de Délégués ont des difficultés pour utiliser les outils informatiques et les réseaux sociaux. <p>Malgré l'accueil cette dernière année de 10 nouveaux Délégués, ce qui demeure insuffisant, un effort particulier doit être fait par les Fédérations pour encourager certains de leurs membres à rejoindre le réseau CFR. Représentation des Fédérations en Mars 2025 : UFR – 34 DD - FNAR – 40 DD - GM – 24 DD - CNR-UFRB – 12 DD - ANR – 12 DD.</p> <p>À noter également que Patrick Rouchouse a entamé un début de sensibilisation des Délégués à l'utilisation de LinkedIn, la montée en puissance risque d'être longue ! Ce qui est un problème compte tenu du fait que les réseaux sociaux en général et LinkedIn en particulier sont devenus des moyens incontournables d'information et de communication répondant à l'exigence actuelle d'immédiateté des échanges. Néanmoins, l'outil des Délégués CFR (recueil et traitement des entretiens avec les élus) va être mis à jour (liste des Sénateurs et des Députés) et son utilisation sera simplifiée. Patrick pilotera ces évolutions et programmera les séances de formation nécessaires. Espérons seulement que nous aurons suffisamment de comptes-rendus à traiter.</p>
<p>Emploi des Seniors</p>	<p>La commission s'est réunie 7 fois en 2024.</p> <p>En janvier 2024 nous avons mis à jour les textes pour le site, et avons aussi participé à la préparation du colloque qui s'est tenu en février 2024, bien que nous ayons pris un prestataire.</p> <p>Le 8 février s'est tenu à la maison de la Chimie, le colloque sur l'emploi des seniors. Un document a été réalisé avec comme intitulé « L'emploi des seniors, un enjeu économique et social Un mal français ».</p> <p>500 invitations ont été lancées : députés, sénateurs, journalistes, personnalités structures....</p> <p>195 personnes s'étaient inscrites, mais seulement 96 étaient présentes (soit à peine 50%)</p> <p>Parmi les présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 9 journalistes : Hebdo de la CFDT, Alternatives Économiques, Le Monde, Notre temps, L'Opinion, Liaisons sociales, New Tank, le Quotidien de la formation, Correspondance économique - 2 Députés : Jocelyn Dessigny du groupe Rassemblement National Paul Christophe du groupe Horizons - plus les deux intervenant : Marc Ferracci (notre parrain), et Astrid Panosyan-Bouvet du groupe Renaissance - 1 Attaché parlementaire - 2 chargés de Mission : DGT et Ministère du Travail - 1 chargé de mission : Malakoff Humanis - 1 syndicat CFDT plus l'intervenant - 1 de l'APEC - 1 Mutualia - 1 SNC - 21 Membres de la CFR <p>Les débats ont été de bon niveau.</p> <p>L'ensemble du rapport d'activité de la Commission est à consulter en annexe 3.</p>



LES RAPPORTS DES COMMISSIONS

COMMISSIONS	DESCRIPTIF SYNTHÉTIQUE DES TRAVAUX
<p>Europe</p>	<p>L'année 2024 a été marquée par l'installation d'un nouveau Parlement Européen (PE) à la suite des élections de juin 2024 et d'une Commission Européenne (CE) renouvelée qui a pris ses fonctions le 1^{er} décembre. Les instances (Conseil d'administration ; Executive Committee / Exco) et le Secrétariat de AGE ont été nécessairement mobilisés à différentes étapes par ces événements. Le rapport d'activités (25 pages) est disponible sur le site (age-platform.eu) en version libre ; une version française est disponible sur demande à la Coordination France. Quelques chiffres en bref - Nombre d'organisations membres : 100 (66 représentant directement les personnes âgées et 34 rendant des services) répartis entre 28 pays, soit un chiffre stable ; des départs ont été compensés par de nouvelles adhésions. On note l'arrivée de plusieurs candidatures au début de 2025.</p> <p>- 16 réunions des quatre groupes de travail permanent thématiques (Tasks Forces-TFs), 11 Newsletters complétées par plusieurs « News Flashes » réservés aux membres, 3 webinaires organisés sur des sujets importants 14 projets d'études européens auxquels AGE a été associé en impliquant ses membres autant que possible.</p> <p>Au niveau politique, deux dossiers se détachent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ° les efforts menés à travers la campagne « L'Europe pour tous les âges » en vue de la reconstitution au sein du PE d'un Intergroupe où les intérêts des plus âgés seraient pris en considération dans une approche intergénérationnelle. Age a pu compter sur le soutien de 35 parlementaires venant au moins de trois partis différents (condition exigée), mais cela n'a pas été suffisant dans un contexte où le vieillissement démographique n'est pas privilégié par la nouvelle CE (ex absence d'un portefeuille dédié). Un intergroupe a été constitué, en revanche, sur la démographie vue sous l'angle des migrations et des taux de natalité. Précisons qu'il existe une 30 aine d'intergroupes dans des domaines très divers. A défaut, un groupe dit « d'intérêt » a été constitué en mars 2025 (ne bénéficiant pas des moyens matériels du PE) avec la participation des parlementaires précités. Il n'en reste pas moins que les compétences de certains nouveaux Commissaires européens touchent les intérêts de Age : par exemple, il existe un Commissaire à l'« équité intergénérationnelle » (M.Glenn Micallef /Malte) même si son portefeuille comprend la jeunesse, la culture et les sports. Une « stratégie pour l'équité intergénérationnelle » (« <i>intergenerational fairness</i> ») a été annoncée par la CE. L'emploi, l'égalité, la démographie demeurent des domaines de compétence de certains Commissaires ; en revanche le thème structurant pour Age de la discrimination semble être passé au second plan, voire laissé de côté : nous y reviendrons en 2025. ° la poursuite de la mobilisation de AGE au sein d'une Alliance internationale dit GAROP (Global Alliance for the Rights of Older People) en vue d'une possible Convention internationale sur les droits fondamentaux des personnes âgées. Cette Alliance est née en 2010 à l'occasion de la constitution au sein de l'ONU d'un groupe de travail à échéance non prédéfinie (« <i>Open ended working group on ageing</i> »). A l'issue d'un processus de concertation annuelle qui a duré 14 ans, l'AG de l'ONU à New York en 2024, dans sa 14^{ème} session, a considéré que le processus était arrivé à son terme et a renvoyé le dossier vers le « Conseil des droits de l'homme » (CDH) à Genève, instance onusienne créée en 2006, pour déterminer la suite. Le rapport complet est consultable en annexe 4.
<p>Réseaux sociaux</p> <p>Retraite</p>	<p>La présentation du rapport fait à l'AG est à consulter ci-après.</p> <p>1 – Fonctionnement de la Commission : La commission compte une vingtaine de membres, qui, à l'exception de 3 absents en moyenne par réunion, assistent régulièrement à ses réunions mensuelles, en vidéo pour la majorité – mis en « musique » par Roger Barrot - et 5 ou 6 en présentiel. Félix Vézier a remplacé depuis mars 2024 l'ami Pierre Lange à la présidence de la Commission. C'est lui qui se charge des convocations, ordres du jour et compte rendus mensuels. La « Veille parlementaire Sénat » envoyée par Roger Barrot (avec une régularité d'horloge) nous permet le plus souvent de travailler sur des documents incontestables, riches et précis. « CFR Échos » et 2 Revues « Au Fil des Jours », parution mensuelle de la FNAR, et le « Courrier Des Retraités », parution trimestrielle, rendent compte systématiquement de nos travaux. Ces publications, les comptes rendus des réunions, les communiqués de presse, les lettres à des personnalités politiques et autres contribuent à maintenir en permanence les niveaux d'information « retraite » dont les membres de nos associations/ délégués territoriaux doivent naturellement bénéficier pour défendre les positions CFR. Ajoutons que le site web de la CFR est également à la disposition de tous et doit rester une référence pour tous ceux qui œuvrent à la défense de nos intérêts en matière de retraite.</p> <p>2 – Les objectifs de notre commission :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elle a pour objectif principal sur le domaine des retraites d'apporter au Bureau l'éclairage et l'appui nécessaires à l'élaboration de ses décisions. • Elle exerce une mission de vigilance sur l'état et les évolutions de ce domaine. • Elle doit permettre au Bureau de la CFR de forger en permanence sa doctrine. <p>3 – Nos activités 2024 : La réforme des retraites de 2023 a vu les premiers effets de son application apparaître à partir du mois de septembre Et le premier trimestre 2024 a révélé certaines conséquences possiblement préjudiciables. L'augmentation des petites retraites – en portant leur minimum à 85% du SMIC pour une carrière complète à temps plein au SMIC – entraînant une augmentation du MICO (Minimum Contributif) pouvait entraîner dans certains cas une perte de droits. Initiatives/retraite nous avait alerté sur le sujet et a réagi. Heureusement des corrections ont pu être apportées. En février, le COR publiait son rapport sur les droits conjugaux, s'interrogeant sur l'utilité de la réversion dans une société où la plupart du temps les 2 membres du couple travaillent. Les orientations affichées ne pouvaient que nous inquiéter et nous avons commencé à préparer une réaction. Le premier trimestre 2024 a vu le sujet de la dette française – et son aggravation – arriver sur le devant de la scène. La course aux idées pour faire des économies était lancée et, bien évidemment, les regards se sont rapidement tournés vers les retraités, ces nantis aux yeux de certains. M. Lemaire et d'autres ont évoqué un projet de sous-indexation des retraites, ce à quoi nous avons répondu par une lettre au Premier ministre et un communiqué de presse.</p> <ul style="list-style-type: none"> - A noter qu'en parallèle, nous avons consacré aussi ce 1er trimestre à la mise à jour des pages nous concernant du site web. - Avril et mai nous ont permis de décrire les projets du COR et d'adresser au Premier ministre une lettre – appuyée par un communiqué de presse - lui faisant part de notre accord sur une harmonisation des régimes mais répondant à nos exigences : aucune condition de ressources, dès 55 ans et à un taux de 60% des revenus du conjoint décédé. - 9 juin 2024 : Le président Macron dissout l'Assemblée et nous perdons du coup nos interlocuteurs. Nous n'en retrouverons qu'à l'automne avec la nomination du gouvernement de Michel Barnier. - La recherche d'économies budgétaire est plus que jamais à l'ordre du jour et dès le mois d'octobre, la commission va devoir réagir devant un projet de décalage de 6 mois de la revalorisation des retraites. Le communiqué de presse n° 148, vigoureux, est publié. A cette époque, Pierre Erbs, Félix Vézier et quelques collègues ont l'opportunité d'assister à des colloques où une certaine musique se fait entendre : la réforme des retraites de 2019 aurait pu constituer une meilleure réponse au problème des retraites ou encore l'introduction d'une certaine dose de capitalisation ne pourrait-elle être envisagée ? - La fin d'année arrive et le gouvernement Barnier est censuré. Encore une période d'incertitude, pendant laquelle nous attendons de savoir quels seront nos interlocuteurs demain. Seule satisfaction du moment : la quasi-certitude de bénéficier pour 2025 d'une revalorisation à la hauteur de l'inflation (mais attention au rattrapage éventuel pour 2026 !). Nous profiterons de cette vacance gouvernementale pour préciser au COR nos attentes en matière de droits conjugaux. - Mais la lutte n'est pas finie : La dette est toujours là et les retraités demeurent la cible favorite de ceux qui se livrent à un vrai concours Lépine pour trouver des économies. Attaque sur les 10% d'abattement fiscal accordé aux retraités, présenté souvent comme une déduction pour frais professionnels, proposition de hausse de la CSG, etc. Ce qui a conduit la commission à adresser au moins 2 lettres au Premier ministre et à publier des communiqués de presse. Un mois de janvier animé et une année 2025 qui nous promet beaucoup de travail !

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DES RETRAITÉS

Commission Communication : réseaux sociaux





STATUT A CE JOUR

La Commission Communication a commencé à publier des posts LinkedIn depuis janvier 2024.

Une cinquantaine de posts ont été publiés, et ce chaque semaine à partir de la mi-2024 (sauf périodes de vacances), le rythme est tenu.

180 abonné(e)s



CFR - Confédération Française des Retraités

180 abonnés

+ Créer

Voir en tant que
membre

Tableau de bord

Posts de la page

Statistiques

Fil d'actualité

Activité 30

Messagerie

Modifier la page

Emplois

Événements

Posts de la page

Gérez le contenu organique et payant de votre page

Publications

Publicités de la page

Publicités des employés



Commencer un post

Vidéo

Photo

Rédiger un article

Obtenez jusqu'à 130 000 impressions en plus en boostant ce post. ?

Booster

Par Patrick Rouchouse • 27/05/2025



CFR - Confédération Française des Retraités

180 abonnés

1 sem. • Modifié •

« Maîtriser les déficits sociaux : pourquoi la TVA sociale revient dans le débat public » ... plus



👍👍👍 7

1 commentaire • 3 republications

L'essentiel des posts ?

Au cours des 30 derniers jours

Le plus de commentaires



"L'aide à mourir, un droit en débat : Informer et responsabiliser les..."

9 réactions • 3 commentaires

Obtenez jusqu'à
130 000 impressions en plus.

Booster

Les plus republiés



Hausse des impôts et perte des aides : l'impact méconnu de la...

11 réactions • 2 commentaires

Obtenez jusqu'à
130 000 impressions en plus.

Booster

Le plus de réactions



Hausse des impôts et perte des aides : l'impact méconnu de la...

11 réactions • 2 commentaires

Obtenez jusqu'à
130 000 impressions en plus.

Booster

Bilan 1/2

1. La communication LinkedIn se fait via le nom de notre Confédération : **CFR - Confédération Française des Retraités**
2. Jusqu'à la mi-2024, nous avons testé plusieurs éléments :
 1. Les Posts : taille (nombre de caractères acceptés), meilleures dates de publication, avec ou sans photos ou images, ...
 2. Suivi des statistiques : nombres d'impressions (de vues), nombre d'abonné(e)s, nombres de réactions, nombres de commentaires, nombre de Republications
 3. Nous avons beaucoup appris, dont le « LinkedInien » (!) ce qui nous a permis de passer d'une vingtaine d'abonné(e)s durant 4/5 mois à 180 aujourd'hui, du fait de notre connaissance accrue de l'outil

Bilan 2/2

A l'usage, nous avons été surpris :

1. Par notre stagnation initiale, qui été un peu corrigé, et qui s'améliore chaque mois
2. D'un certain manque d'intérêts de cibles :
 1. Journaliste de la presse sociale (AJIS)
 2. Elu(e)s nationaux (AS et Sénat)
 3. Influenceurs
3. Manque important de « REPUBLICATIONS » de la base d'abonné(e)s existantes

Actions correctives
prises et celles à venir



Actions prises

1. Mise en œuvre plus efficace des Posts pour une meilleure visibilité
 1. Signature de notre Président en bas de chaque post
 2. Utilisation ciblée des Hashtags dont certains sont différents à chaque Post ! (Utilisation IA)
 3. Photos/Images personnalisées en lien avec le texte du Post (Utilisation IA)

Ces quelques actions nous ont permis de passer de 20 à 180 abonné(e)s, et d'augmenter le nombre d'impressions (de vues !).

Et ce n'est pas suffisant.

Plan d'actions 2025 1/2

1. Nous avons demandé à notre expert des RS (Patrick CHARNI de Lab Compagnie) son avis :
 1. La phase d'apprentissage avec le nom CFR doit cesser
 1. LinkedIn est surtout vue et utilisé pour et par des personnes physiques versus des entités (Entreprises, associations, ...) qui sont vue comme de simple vitrine avec lesquelles on ne dialogue pas et donc qui présente peu d'intérêt pour les véritables utilisateurs de LinkedIn !
 2. On dialogue et ont ne suscite de l'intérêt qu'entre individu !
 3. On ne perd pas son temps à inviter une « entité » à des colloques, des entrevues et être invité sur des plateau Télé, plateau vidéo YouTube ou radiophonique !

Plan d'actions 2025 2/2

1. Création d'un nouveau profil : celui du Président, ce profil sera le fil rouge qui représentera les intérêts, le message de notre Confédération, et cela devrait substantiellement augmenter notre visibilité
2. Etablissement de listes de cibles (personnes) :
 1. Elu(e)s nationaux AS et Sénat : Membres commissions des Affaires Sociales
 2. Journalistes de l'AJIS
3. Plus nous appuyer sur le réseau des Délégué(e)s CFR
4. Définition et mise en place d'un guide d'utilisation à l'état de l'art de LinkedIn : « Du Bon usage de LinkedIn » qui sera diffusé et pour lesquelles celles et ceux qui le veulent seront formé !

Infos complémentaires :

- Extrait liste abonné(e)s
- Extrait guide du bon usage de LinkedIn



Quelques abonné(e)s
Sur 180 !

Liste papier à votre
disposition, pour le
fun !

Nos abonnés



Gérard Mardiné

Relation de 2e niveau · 2e

ex Secrétaire Général de la CFE-CGC (2019-2023)

mai 2025Abonnement à votre page en mai 2025



Philippe ROBERT

Relation de 3e niveau · 3e

RETRAITE AGENT GENERAL AXA chez AXA

mai 2025Abonnement à votre page en mai 2025



Sylvie Grillet

Relation de 3e niveau · 3e

--Présidente honoraire ADICEF

mai 2025Abonnement à votre page en mai 2025

Catherine GUYOT

Relation de 3e niveau · 3e

Retraité chez Retraité

mai 2025Abonnement à votre page en mai 2025



Bernard MORIN

Relation de 2e niveau · 2e

Retraité / Retired (Mes posts et commentaires n'engagent que moi !)

mai 2025Abonnement à votre page en mai 2025

Extrait du guide « Du bon usage de LinkedIn »

Format
papier à
votre
disposition

Guide LinkedIn 2025 Confédération Française des Retraités (CFR)

Bienvenue dans le guide LinkedIn 2025 de la Confédération Française des Retraités !
Ce document a été conçu pour aider tous les collaborateurs, membres actifs, partenaires et relais à contribuer à une présence forte, inspirante et influente de la CFR sur LinkedIn.

Pourquoi ce guide ?

Parce que LinkedIn est aujourd'hui un levier majeur de communication, de mobilisation et d'influence. En appliquant quelques bonnes pratiques simples, chacun peut jouer un rôle clé dans le rayonnement de notre action collective. Chaque like, chaque commentaire, chaque partage compte !

Alors prêt à faire entendre la voix des retraités ?
En avant !

OBJECTIFS DU GUIDE

Renforcer la visibilité et la notoriété de la CFR

Mobiliser les adhérents et partenaires

Influencer les décideurs politiques et institutionnels

Valoriser les actions et prises de position de la CFR

Extrait du
guide
« Du bon
usage de
LinkedIn »
Format
papier à
votre
disposition

Guide LinkedIn 2025
Confédération Française des Retraités (CFR)

Commenter les publications de la page dans les 90 minutes suivant leur mise en ligne est l'un des meilleurs leviers d'engagement. Ensemble, nous pouvons propulser chaque prise de parole de la CFR au cœur des débats sociaux et politiques.

Quand publier son commentaire ?

Dès que vous voyez une nouvelle publication de la CFR :

Prenez 30 secondes pour la lire.

Ajoutez un commentaire (voir exemples ci-dessous).

Likez et partagez avec commentaire personnel.

Exemples de commentaires utiles et engageants :

« Merci pour ce rappel essentiel : la retraite doit rester un droit digne pour tous. »

« Bravo à la CFR pour sa vigilance constante. »

« Sujet fondamental ! Partagé autour de moi. »

« Une vraie avancée si cela aboutit. Merci de porter cette voix. »

« C'est clair, documenté et nécessaire. »

« Mobilisé avec vous ! »

« Des données très parlantes, à diffuser largement. »

« Je relaie dans mon réseau d'élus. Merci CFR. »

« Merci pour cette prise de position lucide. »

« Ce combat est le nôtre à tous. #Solidarité

Rejoignez et faite
rejoindre le nouveau
profil de notre
Confédération, SVP !
C'est pour notre
« aura » et ainsi
utilement contribuer à
mettre en œuvre une
action constructive et
c'est totalement
crucial pour notre
visibilité!

MERCI !



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 5 Juin 2025

Rapport d'activité 2024

L'ensemble des Commissions se sont réunies régulièrement tout au long de l'année et ont permis au Bureau de la CFR qui s'est tenu chaque mois de prendre position et de s'exprimer sur tous les sujets d'actualité.

L'année qui vient de s'écouler a été particulièrement agitée sur un plan politique puisque quatre Premiers Ministres se sont succédés, renvoyant à plus tard le règlement des problèmes soulevés par la situation de nos finances publiques.

Les déficits de nos régimes sociaux, en particulier, ont donné lieu à de nombreux débats sans que les mesures nécessaires pour les combler soient prises.

Et, bien que le déficit actuel de la Sécurité sociale soit dû à la branche maladie et non à la branche vieillesse, les retraités ont été fréquemment pris pour cible.

L'instabilité politique a retardé le vote de la loi de financement de la Sécurité sociale ce qui a permis que les retraites de base soient revalorisées au 1er janvier 2025 en fonction de l'inflation conformément aux dispositions du code de la Sécurité Sociale.

Mais le débat sur un report de la revalorisation avait été ouvert et il le reste, les retraités étant perçus par certains comme favorisés par rapport à l'ensemble de la population.

Dans ce contexte les retraités ont été particulièrement visés, certains mettant en avant un niveau de vie soi-disant supérieur à celui des actifs pour remettre en cause l'abattement fiscal de 10% (abattement instauré par Raymond Barre en 1978) ou le taux de CSG (inférieur de 0,9 points par rapport à celui des actifs mais dont l'augmentation en 2018 n'a pas été compensée comme elle l'a été pour les actifs).

Nos réactions ont été fortes et nombreuses mettant en avant la méconnaissance des sujets sur lesquels certains ont cru pouvoir s'exprimer.

Nous avons donc adressé une lettre aux Premiers ministres successifs, puis une autre aux membres des Commissions des affaires sociales de l'Assemblée nationale et du Sénat. Nous avons publié des communiqués de presse et diffusé de l'information auprès des délégués CFR.

Il s'agissait à chaque fois de rappeler la réalité qui avait justifié les dispositions applicables aux retraités et de s'opposer à toute remise en cause qui aurait porté atteinte à leur niveau de vie qui, d'année en année évolue moins que l'indice des prix.

Il s'agissait également de rappeler que les retraités supportent des charges que les actifs ne subissent pas : cotisation maladie de 1% sur leurs retraites complémentaires, non déductibilité de leurs cotisations d'assurance complémentaire santé.

Nous avons également été présents sur les réseaux sociaux, moyen de communication devenu aujourd'hui incontournable. Désormais nous publions chaque semaine un message sur LinkedIn en réaction à l'actualité.

Dans toutes nos interventions nous avons fait savoir que si nous pouvions être d'accord pour participer comme tous les autres citoyens à un effort collectif, nous refusions toute mesure qui ne ciblerait que les retraités.

Nous pouvons dire que toutes ces actions ont été efficaces puisqu'à ce jour toutes les menaces ont été écartées.

Si la fin de l'année a été essentiellement marquée par ces débats sur l'équilibre des comptes publics, tout ceci ne doit pas faire oublier que la CFR a continué toute l'année de s'investir sur les autres sujets qui lui sont chers et qui font l'objet des rapports des différentes commissions.

À commencer par l'emploi des seniors, thème de notre colloque du 8 février, particulièrement réussi et auquel participaient deux députés devenus Ministres de l'actuel gouvernement.

Il faut également souligner nos interventions visant à la reprise par le Parlement des débats sur une Loi « Grand âge » qui peine à trouver sa place dans le contexte difficile des finances publiques.

Nous avons de même, à de nombreuses reprises, fait part de la nécessité d'adopter des mesures visant à l'amélioration des droits familiaux dans la perspective d'un rattrapage du niveau de retraite des femmes qui très souvent ont des carrières interrompues par les maternités.

Nous avons également porté une attention particulière à la mise en place des Services publics départementaux de l'autonomie dont nous espérons qu'ils permettront, grâce à la mise en place d'un guichet unique, de faciliter les démarches des personnes concernées.

Dans le domaine de la santé le programme de prévention ICOPE a fait l'objet d'un examen particulier de la Commission qui a suggéré que toutes les composantes de la CFR en fassent la promotion auprès de leurs adhérents. Également dans le domaine de la santé, notre contrat MUTUALIA qui fait l'objet d'un comité de pilotage régulier reste très compétitif, même s'il a fallu consentir les hausses tarifaires nécessaires à l'équilibre du contrat.

Dans un contexte difficile, les délégués CFR ont continué d'entretenir des relations avec les parlementaires de leur circonscription mais, comme le souligne le rapport, il est important que toutes les composantes de la CFR fassent un effort de recrutement pour compléter et rajeunir le réseau.

La Confédération Française des Retraités est constituée des 6 principales organisations de retraités :

Association Nationale des Retraités - Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales - Fédération Nationale des Associations de Retraités - Générations Mouvement Fédération Nationale - Groupement CNR-UFRb - Union Française des Retraités

19 avenue Niel - 75017 PARIS – Tél : 01 40 58 15 00 – Accès : Métro Ternes

Courriel : conf.retraites@wanadoo.fr - Site : www.retraite-cfr.fr



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 5 Juin 2025

Rapport d'orientation 2025

L'année 2024 a vu s'ouvrir des débats qui vont se poursuivre cette année et sur lesquels nous devons rester particulièrement vigilants même si certaines menaces semblent pour l'instant écartées.

Le rapport d'activité de 2024 en faisait état. Les débats qui vont s'ouvrir sur la Loi de finances et la Loi de financement de la sécurité sociale pour 2026 vont certainement reposer le problème de l'équilibre financier des régimes de retraite. Nous allons devoir continuer à nous battre.

Il va s'agir de défendre nos intérêts immédiats mais aussi de réfléchir sur les évolutions de notre système de protection sociale. Le « conclave » des partenaires sociaux convoqué par le Premier ministre ouvrira peut-être quelques pistes mais alors que nous fêterons cette année les 80 ans de la Sécurité sociale telle que nous la connaissons, nous devons nous préparer à des réflexions plus en profondeur pour faire face à la problématique de son financement créé par le déséquilibre démographique qui ne cesse de s'accroître.

Nous pouvons penser que le « conclave » permettra quelques aménagements à la réforme des retraites qui a reculé l'âge légal à 64 ans. Nous avons notamment fait part aux participants au « conclave » de nos préoccupations en matière d'emploi des seniors. La CFDT et le MEDEF nous ont répondu et nous ont fait savoir qu'ils partageaient nos analyses.

Nous allons devoir être très vigilants sur la revalorisation des retraites pour 2016 car la loi de finances et la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2015 n'ont apporté aucun début de réponse au déséquilibre des comptes sociaux.

Plus généralement, nous continuerons de défendre la mise en place d'un système universel de retraite fonctionnant dans les mêmes conditions que nos régimes de retraite complémentaires et dans un premier temps l'harmonisation des conditions d'attribution des pensions de réversion. Nous avons déjà pris des positions et nous nous sommes exprimés mais ces deux sujets pourraient être abordés sous des angles différents et nous aurons à nous adapter.

En effet la TVA sociale et l'introduction d'une part de capitalisation dans notre système de retraite sont des sujets nouveaux, largement évoqués ces derniers temps et sur lesquels nous allons devoir engager une réflexion.

Il s'agit là de remises en cause des positions que nous tenions jusque-là mais que l'on ne peut ignorer et sur lesquels la CFR doit être en mesure de s'exprimer, car nous devons être bien conscients que le déséquilibre démographique va inéluctablement conduire à des réformes auxquelles il sera difficile de s'opposer.

Les difficultés financières que connaît notre pays ne doivent cependant pas remettre en cause nos autres combats, tout particulièrement la prévention et la prise en charge de la perte d'autonomie. Dans le contexte actuel, plutôt que de nouvelles dépenses, nous devrions cibler de meilleures dépenses, permettant éventuellement de faire des économies à court ou à long terme. Nos propositions pour l'emploi des seniors vont dans le bon sens puisqu'elles permettraient de faire reposer le financement de la protection sociale sur une base plus large. Elles ont été bien accueillies tant par certains des partenaires sociaux que par la Ministre. Nous verrons ce qui pourra être repris par les pouvoirs publics à l'issue du colloque.

Il reste un sujet sur lequel nous n'avons pas avancé. Il s'agit de la procédure engagée pour faire annuler la cotisation maladie de 1% sur les retraites complémentaires. À ce stade les trois tribunaux des affaires sociales auprès desquels nous avons soulevé une question prioritaire de constitutionnalité ont rejeté notre demande. Nous allons devoir reprendre le problème avec notre avocat pour envisager d'autres recours.

Sur tous les sujets qui nous préoccupent nous devons agir au plus près du terrain.

L'utilisation des réseaux sociaux est un moyen de se faire entendre de la classe politique, des relais d'opinion et des journalistes. Mais il est indispensable que toutes les composantes de la CFR s'impliquent et relaient dans leurs réseaux les messages que diffuse chaque semaine la CFR.

Le réseau des délégués de la CFR qui permet un contact régulier avec les parlementaires est un autre outil dont nous devons assurer l'efficacité.

Pour ce faire, il est indispensable que nous soyons tous impliqués dans son bon fonctionnement qui nécessite le recrutement de nouvelles personnes prêtes à s'engager.



COMMISSION EMPLOI SENIORS

Rapport d'activité année 2024

La commission s'est réunie 7 fois en 2024

En janvier 2024 nous avons mis à jour les textes pour le site, et avons aussi participé à la préparation du colloque qui s'est tenu en février 2024, bien que nous ayons pris un prestataire.

Le 8 février s'est tenu à la maison de la Chimie, le colloque sur l'emploi des seniors,. Un document a été réalisé avec comme intitulé « L'emploi des seniors, un enjeu économique et social Un mal français. »

500 invitations ont été lancées – députés, sénateurs, journalistes, personnalités structures.....

195 personnes s'étaient inscrites, mais seulement 96 étaient présentes (soit à peine 50%)

Parmi les présents :

- 9 journalistes : Hebdo de la CFDT, Alternatives Économiques, Le Monde, Notre temps, L'Opinion, Liaisons sociales, New Tank, le Quotidien de la formation, Correspondance économique
- 2 Députés : Jocelyn Dessigny du groupe Rassemblement National
Paul Christophe du groupe Horizons
- plus les deux intervenant : Marc Ferracci (notre parrain), et Astrid Panosyan- Bouvet du groupe Renaissance
- 1 Attaché parlementaire
- 2 chargés de Mission : DGT et Ministère du Travail
- 1 chargé de mission : Malakoff Humanis
- 1 syndicat CFDT plus l'intervenant
- 1 de l'APEC
- 1 Mutualia
- 1 SNC
- 21 Membres de la CFR

Les débats ont été de bon niveau

Les retours ont été très bon sur les réseaux sociaux : Linkelin
l'animation était bonne

Le colloque nous a justifié d'intervenir dans le débat

Quelques bémols :

- le nombre de présents.
- Pas de reprise dans la presse à notre connaissance (sauf un article dans le journal de la CFDT (qui était intervenante)
- les négociations entre les partenaires sociaux qui se tenaient à ce moment, en ont rendu quelques unes des interventions peu-être « frileuses ».
- l'absence du MEDEF et de la CPME

La discussion a mis en évidence :

- la nécessité de former et de sensibiliser les jeunes managers
- la responsabilité des entreprises est de garantir l'employabilité de ses salariés
- la capacité des seniors à trouver un emploi, et donc leur donner des moyens
- le CFP (contribution à la formation professionnelle) à été une ouverture importante, mais aujourd'hui des problèmes financiers se posent, et la contribution qui est demandé aux participants va freiner la formation.
- Le CDI proposé par le MEDEF n'est pas intéressant
- Les relations au travail d'une façon générale, ne se passent pas bien

La commission s'est posé la question : quel type d'emploi veut on et pour quelles société ?
Le plein emploi ne pourra se faire qu'avec les seniors en emploi

La commission a proposé d'identifier 2 sujets à défendre

- 1) L'Index senior
- 2) L'accompagnement qui se décline sous plusieurs aspects
 1. Le RDV à 45 ans pour afin de faire le point sur le développement futur de la carrière professionnelle
 2. la formation tout au long de la carrière professionnelle
 3. la formation pour ceux qui accompagnent la recherche d'emploi des seniors chômeurs

La commission a aussi proposé d'envoyer une lettre de remerciements aux participants, en leur indiquant nos propositions, ainsi qu'une lettre au MEDEF et à la CPME pour en plus regretter leur absence. Un peu plus d'une dizaine nous ont remercié.

Les négociations qui se sont déroulées en début d'année devaient porter sur « Un pacte de vie au travail »

Après plusieurs mois de négociations, les partenaire sociaux n'ont pu se mettre d'accord, et c'est donc le gouvernement qui a repris la main sur cette question de l'emploi et notamment l'emploi des seniors, ainsi que la redéfinition des règles de l'assurance chômage.

Les syndicats ont apporté leurs solutions :

- le CETU (Compte Epargne Temps Universel) porté par la CFDT
- La formation tout au long de la vie professionnelle
- l'aménagement des fins de carrière
- La pénibilité et l'usure au travail

entre autre ...

La proposition du MEDEF soutenu par la CPME :

Le CDI senior renommé « Contrat de Valorisation de l'Expérience »

La commission a examiné plusieurs pistes pour poursuivre son action – cabinet des ministères, La ministre, etc - en utilisant linkelin, en sachant qu'il fallait faire pression à la fois sur le gouvernement et les entreprises.

La commission a proposé de recontacter les deux députés ayant participé au colloque – Marc Ferracci et Astrid Panossian en leur leur demandant une rencontre, pour savoir comment ils envisageaient la poursuite de leur action, et réaffirmer notre attachement aux sujets nécessaires selon nous à l'amélioration de l'emploi des seniors.

Un courrier a donc été envoyé , ainsi qu'une lettre au 1er ministre de l'époque sans réponse

Puis est intervenu la dissolution de l'assemblée nationale avec ce qui s'en est suivi

En septembre une fois le nouveau gouvernement formé, le bureau a décidé d'envoyer un courrier notamment à la ministre du travail Madame Panosyan-Bouvet lui demandant à nouveau un rendez vous, accompagnée d'un texte d'une page faisant état des solutions proposées par la CFR (joint au rapport) . Une lettre a aussi été envoyée au premier ministre (Barnier), au ministre des solidarités et aux présidents des commissions des affaires sociales de l'Assemblée Nationale et du Sénat.

En octobre des négociations entre partenaires sociaux ont eu lieu
Pour les seniors trois mesures ont été adoptées :

1. élargissement du recours à la retraite progressive. Il sera possible d'y prétendre dès 60 ans permettant aux salariés de travailler à temps partiel, tout en continuant à cotiser pour sa retraite. Si l'employeur refuse il devra motiver son refus par écrit, et le salarié aura la possibilité de saisir le Comité Social et Économique (CSE).

2, L'emploi des seniors devra faire l'objet d'une négociation obligatoire dans les branches et les entreprises . Et le rendez vous de carrière de 45 ans sera renforcé. ?.

3, Création d'un CDI de valorisation de l'expérience (requête du patronat) Il concernera les demandeurs d'emploi de 60 ans et plus. S'ils sont recrutés par un employeur, celui-ci pourra mettre fin au contrat au moment où le salarié atteint l'âge de la retraite à taux plein.

Bien que la Ministre du Travail et de l'emploi se félicite de la réussite des négociations, nous ne pouvons qu'être déçu par cette négociation, qui est loin de nos propositions et de nos solutions.

L'arrêté concernant l'accord trouvé lors des négociations des partenaires sociaux, a été signé et est entré en vigueur le 1er Avril 2025.

Une nouvelle lettre a été envoyée à la ministre du travail, lui rappelant nos précédents courriers, et notre déception sur cet accord, ainsi que nos objectifs prioritaires : l'index senior, et l'accompagnement spécifique des seniors chômeurs, et ceux en fin de carrière, Et lui demander à nouveau un RDV

Après discussion la commission a proposé au bureau :

- 1) de réécrire à la Ministre du Travail et de l'Emploi -Astrid Panosyan- Bouvet - en s'étonnant de son silence après sa participation à notre colloque du 8 Février, lui rappeler nos propositions et lui demander un rendez vous.
- 2) Envoyer aussi une lettre au Ministre de l'industrie Monsieur Ferracci
- 3) Se servir le LinkidIn pour faire mieux connaître nos positions sur l'emploi des seniors
- 4) Se servir de la New Letter qui n'a pas été alimentée depuis plusieurs mois , qui figure dans la rubrique « Actualité » du site de la CFR.

Le 13 Décembre nouveau premier ministre

Le bureau de la CFR qui s'est réuni le 16 Décembre a donné mandat au Président de la CFR Pierre Erbs d'envoyer une lettre dès la nomination du nouveau premier ministre pour lui faire connaître nos positions sur la situation des retraités et nos solutions pour y remédier, ainsi qu'à la ministre du travail – (Le gouvernement a été nommé le 13 Décembre et Madame Panosyan- Bouvet a été reconduite dans ses fonctions de ministre du travail)

Dans la mesure où ne participons pas aux négociations nous avons des moyens restreints de se faire entendre (même si début janvier nous avons écrit à tous les partenaires sociaux)

Nous avons rencontré l'association « Seniors Force Plus » pour une demande de partenariat afin de faire de l'emploi des seniors une grande cause nationale ... à suivre.

En 2024 on a beaucoup réfléchi et beaucoup écrit.....
yvonne jourd'hui



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 5 Juin 2025

Activités 2024 de la Plateforme européenne Age et de la Coordination Age France

A- Plateforme européenne AGE - Vue d'ensemble

L'Année 2024 a été marquée par l'installation d'un nouveau Parlement Européen (PE) à la suite des élections de juin 2024 et d'une Commission Européenne (CE) renouvelée qui a pris ses fonctions le 1^{er} décembre.

Les instances (Conseil d'administration ; Executive Committee / Exco) et le Secrétariat de AGE ont été nécessairement mobilisés à différentes étapes par ces événements.

Le rapport d'activités (25 pages) est disponible sur le site (age-platform.eu) en version libre ; une version française est disponible sur demande à la Coordination France.

Quelques chiffres en bref :

- Nombre d'organisations membres : 100 (66 représentant directement les personnes âgées et 34 rendant des services) répartis entre 28 pays, soit un chiffre stable ; des départs ont été compensés par de nouvelles adhésions. On note l'arrivée de plusieurs candidatures au début de 2025.
- 16 réunions des quatre groupes de travail permanent thématiques (Tasks Forces-TFs)
- 11 Newsletters complétées par plusieurs « News Flashes » réservés aux membres
- 3 webinaires organisés sur des sujets importants
- 14 projets d'études européens auxquels AGE a été associé en impliquant ses membres autant que possible.

Au niveau politique

Deux dossiers se détachent :

-les efforts menés à travers la campagne « *l'Europe pour tous les âges* » en vue de la reconstitution au sein du PE d'un Intergroupe où les intérêts des plus âgés seraient pris en considération dans une approche intergénérationnelle. Age a pu compter sur le soutien de 35 parlementaires venant au moins de trois partis différents (condition exigée), mais cela n'a pas été suffisant dans un contexte où le vieillissement démographique n'est pas privilégié par la nouvelle CE (ex absence d'un portefeuille dédié). Un intergroupe a été constitué, en revanche, sur la démographie vue sous l'angle des migrations et des taux de natalité. Précisons qu'il existe une 30 aine d'intergroupes dans des domaines très divers.

A défaut, un groupe dit « d'intérêt » a été constitué en mars 2025 (ne bénéficiant pas des moyens matériels du PE) avec la participation des parlementaires précités.

Il n'en reste pas moins que les compétences de certains nouveaux Commissaires européens touchent les intérêts de Age : par exemple, il existe un Commissaire à l'« équité intergénérationnelle » (M.Glenn Micallef /Malte) même si son portefeuille comprend la jeunesse, la culture et les sports.

Une « stratégie pour l'équité intergénérationnelle » (« *intergenerational fairness* ») a été annoncée par la CE.

L'emploi, l'égalité, la démographie demeurent des domaines de compétence de certains Commissaires ; en revanche, le thème structurant pour Age de la discrimination semble être passé au second plan, voire laissé de côté : nous y reviendrons en 2025.

- la poursuite de la mobilisation de AGE au sein d'une Alliance internationale dit GAROP (*Global Alliance for the Rights of Older People*) en vue d'une possible Convention internationale sur les droits fondamentaux des personnes âgées. Cette Alliance est née en 2010 à l'occasion de la constitution au sein de l'ONU d'un groupe de travail à échéance non prédéfinie (*Open ended working group on ageing*). A l'issue d'un processus de concertation annuelle qui a duré 14 ans, l'AG de l'ONU à New York en 2024, dans sa 14^{ème} session, a considéré que le processus était arrivé à son terme et a renvoyé le dossier vers le « Conseil des droits de l'homme » (CDH) à Genève, instance onusienne créée en 2006, pour déterminer la suite.

La Coordination française ne s'est jamais fortement mobilisée sur ce dossier, à l'exception de Old Up, et s'en était tenue jusqu'ici à une position de réserve vis à vis de cette Convention exprimée le 7 décembre 2016, suivant en cela l'avis de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDDH) formulé le 27 juin 2013.

Nous mettons en évidence ce sujet cette année, car dernièrement (3 avril 2025) le CDH a finalement pris une résolution établissant un groupe de travail ayant mission de rédiger une telle Convention.

Nous avons relevé que 17 pays de l'UE, dont la France, l'Allemagne, la Pologne, ne se sont pas associés à cette résolution à cette étape., Nous reviendrons dans le rapport 2025 sur l'évolution de la situation.

Age considère cette résolution comme un tournant historique et une avancée majeure vers cette Convention.

Dans l'immédiat, nous avons noté une certaine ouverture faite en France par la CNCDDH (sans en faire un objectif à atteindre) lors de la mise à jour de son avis sur « l'effectivité des droits des personnes âgées (2013-2025) » qui est paru le 18 mars 2025. Donc, affaire à suivre car il s'agira d'un long parcours.

La question de la digitalisation des services (publics et commerciaux) dans le contexte du vieillissement est un axe central des réflexions et des prises de position de AGE. Il y a eu plusieurs initiatives en ce domaine.

En ce qui concerne l'activité « Projets » (autofinancée à 100%), 14 projets ont été menés de pair qu'on ne peut citer ici. Par volonté des instances, ils se rattachent de plus en plus aux thèmes de travail dominants de AGE tels que traités dans les Task Forces.

Au niveau institutionnel et organisationnel

Réunions statutaires : deux conseils d'administration (11-12 avril en présentiel ; 21 octobre en ligne) ; quatre Exco ; une AG les 10 -12 juin (voir Age News France n°37 d'octobre).

Rappels qu'un Exco profondément renouvelé avait pris ses fonctions en novembre 2023 et que Claude Waret avait été élu trésorier.

L'élaboration d'une nouvelle stratégie de Age pour 2026-2029 a été entreprise : 3 réunions en 2024. Michèle Le Goff fait partie du Comité de pilotage.

La Confédération Française des Retraités est constituée des 6 principales organisations de retraités :

Association Nationale des Retraités - Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales - Fédération Nationale des Associations de Retraités - Générations Mouvement Fédération Nationale - Groupement CNR-UFRb - Union Française des Retraités

19 avenue Niel - 75017 PARIS – Tél : 01 40 58 15 00 – Accès : Métro Ternes

Courriel : conf.retraites@wanadoo.fr - Site : www.retraite-cfr.fr

Celui-ci a désigné des enjeux :

- le changement climatique
- la digitalisation de la société
- la longévité et la qualité de vie dans l'avance en âge
- le financement des retraites
- la non-discrimination sur la base de l'âge.

Ce travail sera approfondi en 2025 en vue d'une adoption par l'AG de 2026.

Task Forces : les thèmes des TFs ont été définis en 2022. Trois d'entre elles ont une activité soutenue ; la 4^{ème}, qui devait traiter des « revenus adéquats à la retraite et de l'inclusion », n'a pas trouvé son rythme, compte tenu de la technicité des sujets qui ne se prêtent pas aisément à des échanges. Le Secrétariat a repris la main en proposant des prises de positions sur les documents européens importants à mesure de leur mise à disposition lors des consultations publiques.

Les TFs se réunissent principalement en ligne avec une rencontre annuelle en présentiel.

-*Dignité dans la vieillesse et vieillissement en bonne santé* : TF présidée par Michèle le Goff

Elle a tenu quatre réunions.

Dans le cadre de la stratégie européenne de l'aide et des soins (*EU care strategy*), les soins de longue durée ont été privilégiés. A partir d'analyses dans 10 pays, des propositions de réforme ont été faites par Age. Les thèmes principaux travaillés sont la santé mentale (ex la dépression) et l'isolement des personnes âgées avec leur impact sur la perte d'autonomie. Un sujet sensible a aussi été abordé : celui de la fin de vie, allant jusqu'au suicide (première coopération avec le réseau Gamian-Europe centré sur la santé mentale). Rappelons qu'en 2023 Age a rédigé un rapport en conclusion du projet « *In Advance* » sur la promotion des palliatifs.

-*Environnements favorables aux âges et accessibilité* : TF vice-présidée par Bernard Bazot

Outre une réunion préparatoire, quatre réunions plénières se sont tenues et deux spécialisées sur la question de l'euro digitalisé proposé par la Banque centrale européenne. Les sujets examinés sont larges : conception des services urbains, accessibilité des services dans les zones rurales, importance des transports publics et notamment en 2024 la proposition de mise à jour de la Directive sur le permis de conduire. Sur ce point, le Secrétariat s'est mobilisé au cours de l'examen parlementaire de la proposition de nouvelle Directive pour que soit retirée la référence à l'âge de 70 ans qui aurait constitué une limite automatique à la validité du permis, pour que les exigences de visite médicale de contrôle soient fondées sur des éléments objectifs de santé et non sur des préjugés âgistes et pour qu'une version-papier du permis continue à être proposée. Le 28 février le PE avait voté dans un sens favorable à cette position. Mais le dossier a été repris par le nouveau Parlement qui s'est mis d'accord avec le Conseil le 25 mars 2025 et la CE a acté cet accord : une référence à l'âge est réapparue, cette fois à partir de 65 ans. Une officialisation des positions des trois institutions est attendue.

Dossier à suivre : notamment la procédure à venir de transposition de cette Directive dans les quatre ans de sa publication.

- *Emploi, participation et inclusion sociale* : TF vice-présidée par Claude Waret

Outre trois réunions préparatoires, quatre réunions en visio ont été organisées.

Le groupe a repris le travail sur la mise à jour annuelle du « *Baromètre de AGE* » initié en 2019 : il s'agit d'un recueil sur la situation des travailleurs âgés/expérimentés (données nationales, bonnes pratiques, recommandations) et sur l'aménagement de conditions de travail durables. En 2024, des membres de Age de 19 pays de l'UE y ont contribué.

C. Waret a été en particulier en contact avec le Club Landoy, collectif d'entreprises constitué à l'initiative du Groupe de presse Bayard qui travaille sur la transition démographique et l'inclusion intergénérationnelle.

Sur les relations entre l'emploi et la santé, à signaler la prise de position de Age (septembre) sur une approche « intégrative » des problèmes des aidants « *Work life integration* » qui dépasse la problématique classiquement formulée de l'équilibre entre la vie professionnelle et les temps consacrés aux soins informels assurés par la famille (à 80 % des femmes).

Par approche « intégrative », il faut entendre que la notion de carrière n'est plus imitée à l'emploi mais renvoie aux autres rôles exercés dans la vie : c'est plus un parcours de vie. Nicole Legrain (Union des anciens BP) s'est investie dans cette réflexion.

Comptes et budget

Sans entrer dans le détail des comptes 2024 qui seront présentés à l'AG des 16-17 juin 2025, la prévision est celle d'un excédent de l'ordre de 20 K€ (pour mémoire, résultat de 2023 : + 21 917€ et 2022 : + 223 €).

Cette situation montre un redressement par rapport aux hypothèses pessimistes de l'AG de juin 2023. Des éléments nouveaux ont contribué à cette amélioration.

Pour garantir dans le futur le niveau des financements venant du secteur privé, une personne a été recrutée à mi-temps en octobre 2024 (contrat de prestation de service) : ceci concrétise une intention ancienne de L'Exco de créer une fonction dédiée à la recherche de fonds.

Ces fonds privés s'ajoutent en particulier aux cotisations des membres et à la participation demandée à ces derniers pour l'organisation de l'AG annuelle en vue d'atteindre le cofinancement de 20 % exigé par la CE.

B- Coordination Age France

Rappelons que la représentation de la Coordination au sein du CA de AGE pour un mandat de trois ans est assurée depuis 2023 par

- Claude Waret (UFR) titulaire, trésorier de AGE ; Bernard Bazot (ARAF) suppléant
- Colin Yeandel (Génération Mouvement) titulaire ; Michèle le Goff (CFR) suppléante

La Coordination s'est réunie quatre fois en 2024 : 7 mars ; 29 avril ; 16 septembre et 21 novembre.

Les réunions sont animées par Jean-Michel Hôte (FNAR) avec l'appui des administrateurs et le

concours de Roger Barrot pour les réunions Zoom en mode hybride. Par anticipation sur le rapport de l'an prochain, deux réunions au 1^{er} semestre 2025 : 13 mars ; 22 mai.

En ce qui concerne sa composition, une adhésion nouvelle a été enregistrée : celle du Réseau Francophone Villes Amies des Aînés (RFVAA) avec lequel la Coordination avait noué des relations d'échanges depuis plusieurs années. Ce Réseau a été créé en association en 2012 ; il est affilié au réseau mondial des villes et communautés amies des aînés de l'OMS avec lequel AGE collabore.

Sa mission est de favoriser la citoyenneté des personnes âgées et de lutter contre l'âgisme. Il accompagne plus de 340 adhérents de nature et de taille variées.

Pour plus d'information, voir le site : villesamiesdesaines-fr.fr. L'effectif actuel est ainsi de 11 organisations françaises.

Outre la préparation et le suivi des réunions des instances (cf. ci-dessus) au cours de l'année, la Coordination s'est impliquée en particulier dans la préparation des élections européennes du 9 juin à l'aide d'un manifeste inspiré de celui du Secrétariat et finalisé le 19 décembre 2023 : « *L'Europe que nous voulons est pour tous les âges !* ».

Sous l'impulsion de Michel Riquier, le document a été adressé aux élus du Parlement de l'époque le 1^{er} février avec rappel le 13 mars.

Pour mémoire : dans la nouvelle législature, les élus français sont au nombre de 81 sur 720 parlementaires.

Quatre Age News France (1 page en format « vite lu ») ont été diffusées par Roger Barrot au début de chaque trimestre : n°35, n°36, n°37 et n°38. Des annexes thématiques ont été jointes. En 2024, un accent a été naturellement mis sur ces élections et sur la constitution du nouveau collège des Commissaires européens (notamment les n°37 de juillet et n°38 d'octobre).



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 5 Juin 2025

SYNTHÈSE DES RÉUNIONS DE LA COMMISSION SANTÉ DE LA CFR DEPUIS LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

La commission s'est réunie 5 fois de nombreux sujets ont été traités mais rien n'est jamais fini sur les sujets abordés.

Le rapport sur ONE HEALTH ou UNE SEULE SANTE.

60% des maladies humaines infectieuses sont d'origine animale. L'approche « One Health » permet de favoriser les collaborations entre les acteurs de la santé animale, végétale et environnementale.

Les missions de l'ANSES englobent les santés animale, végétale, humaine au travers de la sécurité sanitaire environnementale et alimentaire.

La promotion de la santé et la prévention sont essentielles pour conserver, améliorer le bien-être de la population à court, moyen et long terme.

L'épidémie du COVID a démontré qu'il y a eu une augmentation importante des violences intra-familiales et des carences au niveau de la santé des tous petits.

Pour être en bonne santé il faut avoir accès à une nourriture saine, une habitation salubre, une activité physique adaptée selon l'âge, à la vaccination et aux soins bucco-dentaires.

La prévention est une arme contre les inégalités. La santé est un état complet de bien-être physique mental et social.

Les Soins Palliatifs : C'est un sujet que nous développerons de manière plus approfondie lorsque les sujets sur la fin de vie, les soins palliatifs seront débattus au niveau du parlement même si de nombreuses instances ont rendus des avis.

Les soins palliatifs ont pour objectif d'aider à préserver la qualité de vie des patients atteints de maladie grave voire mortelle par le soulagement de la souffrance physique, psychologique. Les soins palliatifs ne se limitent pas et ne doivent pas se restreindre uniquement à l'accompagnement de la fin de vie. A ce jour 20 départements n'ont pas de services dédiés à ces soins, un énième plan devrait être mis en œuvre sur 10 ans.

La proposition de création de « maisons d'accompagnement » serait une solution intermédiaire entre le domicile et l'hôpital. A ce jour il existe une maison de ce type à Besançon qui est gérée par la Croix-Rouge.

a) Mandat de Protection Future :

Le mandat de protection future permet à toute personne majeure de désigner une ou plusieurs personnes pour la représenter le jour où elle ne sera plus capable de gérer ses intérêts. Le mandat peut prendre la forme d'un acte sous seing privé ou d'un acte notarié. Le mandat de protection future ne fait pas perdre au mandant ses droits et sa possibilité d'accomplir des actes juridiques.

b) Directives Anticipées :

Ce sont les volontés d'une personne qui sont exprimées par écrit concernant les décisions médicales à prendre lorsque la personne est en fin de vie et qu'elle est dans l'incapacité de s'exprimer. Toute personne majeure a le droit de les écrire quel que soit sa situation personnelle mais elles ne sont pas obligatoires.

Comment les conserver : elles doivent être connues du médecin, des proches et être facilement accessibles. Elles peuvent être remises à la personne de confiance, être enregistrées dans Mon Espace Santé ou on peut simplement préciser leur existence et leur lieu de conservation (dans mon espace santé).

Si elles ne sont pas rédigées, la loi demande aux médecins de ne pas poursuivre des traitements déraisonnables ou disproportionnés. Le médecin consultera la personne de confiance et après l'avis d'un autre praticien et de l'équipe soignante prendra sa décision.

c) Personne de Confiance :

Tout personne proche ou le médecin traitant peuvent jouer ce rôle.

La personne de confiance sera consultée en priorité pour recevoir l'information médicale et elle sera le porte-parole du patient lorsqu'il ne pourra plus exprimer sa volonté. Toutefois la personne de confiance est soumise à un devoir de confidentialité sauf accord entre les parties.

PLFSS 2024 :

Le déficit de l'ensemble des branches de la sécurité sociale pour 2023 est de **11,9 milliards €**.

Le déficit social en 2023 s'est amélioré de 8,9 milliards €, pour 2024 le niveau des dépenses de l'ONDAM sera proche de celui rectifié par la loi de financement de la Sécurité Sociale.

COMPTE SOCIAUX 2025 :

Toutes branches confondues y compris le Fonds de Solidarité : **-22,1 milliards €**.

ICOPE c'est quoi en quelques lignes :

Tout d'abord la signification en Français de **Integrated Care for Older People** :

Soins intégrés pour personnes âgées.

La Prévention de la dépendance des personnes âgées est un défi majeur pour notre société. Développé par l'OMS le programme ICOPE a pour objectif de retarder la dépendance en repérant précocement les facteurs de fragilité chez les seniors. A partir des tests simples une évaluation des 6 fonctions essentielles (locomotion, état nutritionnel, santé mentale, cognition, audition et vision) elle est réalisée en auto-évaluation ou par un professionnel (infirmier, kiné, travailleur social). Si une fragilité est repérée une évaluation approfondie est réalisée. L'accompagnement proposé permet à la personne de s'impliquer et être acteur de sa santé.

L'assurance maladie accompagne le projet ICOPE depuis son démarrage.

La Prévention afin de retarder le plus possible la dépendance des personnes âgées constitue un défi majeur pour notre société. Au niveau de la Prévention a été mis en place également depuis Juin 2024 ce qu'on appelle

Mon Bilan Prévention :

La Confédération Française des Retraités est constituée des 6 principales organisations de retraités :

Association Nationale des Retraités - Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales - Fédération Nationale des Associations de Retraités - Générations Mouvement Fédération Nationale - Groupement CNR-UFRb - Union Française des Retraités

19 avenue Niel - 75017 PARIS – Tél : 01 40 58 15 00 – Accès : Métro Ternes

Courriel : conf.retraites@wanadoo.fr - Site : www.retraite-cfr.fr

1 million d'assurés par la MSA et 12,7 millions par l'assurance maladie seront invités à faire un bilan.

C'est 1 français sur 4 et 3 sur 4 après 65 ans qui souffrent de maladies chroniques.

Ce dispositif est mis en place auprès des médecins, des infirmiers, des sage-femmes, des pharmaciens.

Ils seront une opportunité d'identifier les facteurs de risques et évoquer les questions sur l'activité physique, l'alimentation, le sommeil, la santé mentale, les violences, la vaccination.

Depuis novembre 2023 un annuaire national permet de référencer les ressources disponible.

LES CDCA ET LA CONFERENCE DES FINANCEURS :

Dans chaque département une conférence des financeurs de la prévention, de la perte d'autonomie des personnes âgées établit un diagnostic des besoins des personnes de 60 ans et plus.

D'où le Plan National de Santé Public dont une des priorités est la prévention.

- Les bienfaits de l'activité physique et d'une alimentation de qualité.

- Les repérages et prises en charges précoces.

- Le passage à la retraite.

- Le lien social et la lutte contre l'isolement.

- L'aménagement du logement.

- L'accès à des aides techniques.

L'objectif est de faire monter en puissance les politiques de prévention afin de définir des stratégies régionales et locales afin de mieux les coordonner et d'obtenir des financements sur des projets spécifiques.

LES VULNERABILITES :

En France 20 millions de personnes vivent avec une pathologie chronique.

Il existe une nouvelle forme de vulnérabilité liée à la santé du fait de la non-prise en compte de certaines maladies, dont les causes sont multiples.

Ce qui a pour conséquence une altération au niveau **physique**, d'où une perte d'indépendance, le niveau **social** renvoie aux problèmes économiques, au niveau **psychologique** à la dépression aux troubles neuro-dégénératifs et **environnemental** avec un habitat inadapté et à un isolement des personnes.

LA GRANDE SECU :

Sujet abordée il y a un certain mais qui est toujours d'actualité (petit rappel) :

Instaurer un régime unique de la Sécurité Sociale qui prendrait en charge à 100% les dépenses de santé sans diminution du panier de soins avec la suppression des dépassements d'honoraires. L'assurance maladie obligatoire couvre près de 80% des dépenses de santé, les complémentaires 13,4%. Ce nouveau système permettrait de lutter contre les inégalités sociales. Les retraités ne bénéficiant de contrat collectif de complémentaires santé ont des cotisations beaucoup plus élevées que les salariés.

Les frais de gestion des complémentaires place la France au deuxième rang de l'OCDE, quand bien même on tend à vouloir nous prouver le contraire.

RAPPORT DU SENAT :

Les frais de gestion des complémentaires ont augmenté entre 2011 et 2022 de 33%.

Au sein de l'OCDE le reste à charge reste le moins élevé en France il est de 8,7% contre 21,9 en Italie et 33,3 en Grèce, en UK 12,7 .

La dépense moyenne en santé par habitant en France est de 3475 euros par an le reste à charge (RAC) moyen par ménage est de 250 euros après AMO et l'AMC (assurance médicale obligatoire et l'assurance médicale complémentaire).

93% des retraités ont une assurance médicale complémentaire.

Être soigné selon ses besoins et payer selon ses moyens » c'est la devise de la Sécurité Sociale lorsqu'elle a été créée.

ICOPE TRIAL :

Le programme ICOPE (Soins Intégrés pour les Personnes Âgées) de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) consiste à favoriser une approche intégrée de la santé qui prend en compte les capacités de la personne. **ICOPETRIAL** est proposé dans le cadre de l'expérimentation nationale dite « article 51 ICOPE », elle permet d'expérimenter de nouvelles organisations de soins et leur financement. Elle a obtenu une autorisation en janvier 2022 et est accessible en intégralité sur le site www.solidarites-sante.gouv.fr (expérimentations en cours).

Les villes de Toulouse, Limoges, Angers, Perpignan, Castres, Tarbes.

Sont concernées par l'expérimentation. Toutes les personnes qui souhaitent y participer doivent se connecter sur l'IHU HEALTHAGE dont l'adresse mail est : ihuicope.trial@orange.fr

Michèle LG

